



FICHE DE SUIVI DE FORMATION INITIALE POUR LE CERTIFICAT D'ASSISTANT DE PROFESSEUR

DATE	INTITULE	LIEU	HORAIRES	QUOTA HORAIRE	SIGNATURE DU RESPONSABLE DE JOURNEE
11/11/25	Entraînement de masse	Dojo ST Mihiel	9H30-11H30	2H / 30H au total	
11/11/25	FORMATION PEDAGOGIQUE/ ADMINISTRATIF	Dojo ST Mihiel	11H30 -13H	1H30 / 30H au total	
11/11/25	Animation lutte contre les violences faites aux femmes	Dojo ST Mihiel	14H-16H	2H/ 30H au total	
13/12/25	Animation Envol Meuse	Dojo ST Mihiel	9H00 – 11H30	2H30 / 30H au total	
13/12/25	FORMATION PEDAGOGIQUE	Dojo ST Mihiel	11H30-12H30	1H	
13/12/25	1 ^{ère} Animation 4/5 ans	Dojo ST Mihiel	14H – 16H30	2H30	
14/12/25	1 ère Animation Petits Kim's	Dojo ST Mihiel	9H30 – 12H	2H30	
14/12/25	1 ^{ère} Animation Petits Tigres	Dojo ST Mihiel	13H30 – 16H30	3H	
11/01/26	FORMATION TECHNIQUE	Dojo ST Mihiel	10H – 12H00	2H	
11/01/26	STAGE KATA/ JUJITSU	Dojo ST Mihiel	13H-16H30	3H30	
07/02/26	2 ^{ème} Animation 4/5 ans	Dojo ST Mihiel	14H – 16H30	2H30	
A définir	FORMATION TECHNIQUE	Dojo ST Mihiel	A définir	2H30	
23/05/26	FORMATION PARA JUDO ET EVEIL + CERTIFICATION	Dojo ST Mihiel	A partir de 9H00	2H30 + certification	

Le diplôme d'animateur suppléant est remplacé par le Certificat d'Assistant de Professeur = CAP. Cette formation initiale est gérée par le Comité et coûte 75 euros, elle est ouverte à partir de la catégorie minime, ceinture bleue.

Le stagiaire devra suivre 30H de formation obligatoire (voir le calendrier ci-dessus). Il n'y a pas d'évaluation finale certificative et 50H en stage dans son club.

Le CAP permet à son titulaire d'assister un enseignant diplômé, en cours, au sein de son club. Il ne pourra en aucun cas enseigner en autonomie.

Les inscriptions sont à renvoyer avant le 11/11/24, à l'adresse suivante : clementine.chaumont@ffjudo.com

Le règlement se fera lors de la première journée de formation, où un livret de suivi de formation sera délivré aux inscrits.

Pour tout renseignement complémentaire, clementine.chaumont@ffjudo.com ou 06 84 11 58 43.

